



Conseil économique et social

Distr.: Générale
16 janvier 2003

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants

Quarante-sixième session

Vienne, 8-17 avril 2003

Points 10 à 14 de l'ordre du jour provisoire*

Ouverture du débat ministériel

Débat général: évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la réalisation des buts et objectifs énoncés dans la Déclaration politique que l'Assemblée générale a adoptée à sa vingtième session extraordinaire

Tables rondes: enjeux, nouvelles tendances et nouvelles caractéristiques du problème de la drogue dans le monde; lutte contre l'offre de drogues illicites; renforcement de la coopération internationale pour lutter contre le problème de la drogue dans le monde sur la base du principe de la responsabilité partagée; et réduction de la demande et politiques de prévention

Adoption de la déclaration ministérielle commune

Clôture du débat ministériel

Organisation du débat ministériel

Note du Secrétariat

Ouverture du débat ministériel

1. À la section I de sa résolution 1999/30, le Conseil économique et social a recommandé à la Commission des stupéfiants de convoquer, le cas échéant, des débats de niveau ministériel à ses sessions, axés sur des thèmes particuliers relatifs au suivi de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. À sa quarante-troisième session, tenue en 2000, la Commission a décidé de convoquer un débat ministériel en 2003 et en 2008, ces deux années coïncidant avec la date fixée

* E/CN.7/2003/1.



pour la réalisation des objectifs convenus par l'Assemblée à sa vingtième session extraordinaire. Dans sa résolution 45/7, intitulée "Préparatifs du débat ministériel devant se tenir à la quarante-sixième session de la Commission des stupéfiants sur le suivi de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale", la Commission a décidé que le débat ministériel aurait lieu à Vienne en avril 2003 et durerait deux jours. Le programme de travail proposé pour le débat ministériel figure à l'annexe III.

Débat général

2. Dans sa résolution 45/7, la Commission a également décidé que le débat ministériel porterait sur l'évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la réalisation des buts et objectifs énoncés dans la Déclaration politique que l'Assemblée générale a adoptée à sa vingtième session extraordinaire. Dans cette même résolution, la Commission a décidé en outre que le débat ministériel serait un débat général qui porterait sur le thème convenu et au cours duquel des tables rondes seraient consacrées à des thèmes spécifiques.

Liste des orateurs

3. La liste des orateurs participant au débat général, établie par tirage au sort le 24 mars 2003, pourra être obtenue auprès du Secrétariat; elle figurera dans le journal.

Durée des interventions

4. Les interventions seront limitées à cinq minutes pour permettre aux représentants de tous les États Membres de s'adresser aux autres participants au débat ministériel qui durera deux jours.

Tables rondes

5. Conformément à sa résolution 45/7, la Commission a recensé, lors de ses réunions intersessions de 2002, quatre thèmes pour les tables rondes du débat ministériel. Ces quatre thèmes, ainsi que les thèmes subsidiaires figurent à l'annexe I. La composition et l'organisation des tables rondes font l'objet de l'annexe II.

6. Chaque État Membre peut, en principe, participer à une ou deux tables rondes après consultation avec le président du groupe régional auquel il appartient et avec le président de la table ronde (ou de chacune des tables rondes) en question.

7. La répartition des sièges entre les organisations non gouvernementales, les organisations intergouvernementales et les organismes des Nations Unies pour les tables rondes sera décidée après le 28 février 2003, lorsque les délégations auront fait savoir à quelle(s) table(s) ronde(s) elles souhaitent participer.

Adoption de la déclaration ministérielle commune

8. Dans sa résolution 45/7, la Commission a recommandé qu'il soit publié, à l'issue du débat ministériel qui se tiendra à sa quarante-sixième session, une brève déclaration ministérielle commune qui porterait sur les points suivants:

a) Évaluation de la suite donnée aux engagements pris à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale;

b) Recommandations pour la période allant de 2003 à 2007, concernant notamment le renforcement du rôle de la Commission des stupéfiants et de celui du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

9. Un projet de déclaration ministérielle commune, préparé par le Président de la Commission et revu par les États membres au cours des réunions intersessions sera présenté aux participants au débat ministériel.

Clôture du débat ministériel

10. En clôture du débat ministériel, la déclaration ministérielle commune sera adoptée et les conclusions des tables rondes seront présentées par les présidents de ces dernières.

Annexe I

Thèmes et thèmes subsidiaires des tables rondes du débat ministériel de la quarante-sixième session de la Commission des stupéfiants

Les thèmes et thèmes subsidiaires des tables rondes du débat ministériel seront les suivants:

- a) Enjeux, nouvelles tendances et nouvelles caractéristiques du problème de la drogue dans le monde:
 - i) Intégration des initiatives en matière sanitaire, sociale et répressive dans les politiques nationales antidrogue;
 - ii) Nouvelles tendances concernant la consommation de drogues illicites, en particulier les drogues de synthèse et le cannabis;
 - iii) Action internationale pour la lutte contre le blanchiment d'argent;
 - iv) VIH/sida et abus de drogues;
- b) Lutte contre l'offre de drogues illicites:
 - i) Politique de développement alternatif y compris culture de substitution;
 - ii) Contrôle des précurseurs;
 - iii) Répression de la fabrication et du trafic de substances psychotropes, notamment de drogues de synthèse et de stimulants de type amphétamine;
- c) Renforcement de la coopération internationale pour lutter contre le problème de la drogue dans le monde sur la base du principe de la responsabilité partagée:
 - i) Liens entre trafic de drogues, blanchiment d'argent, trafic d'armes, terrorisme et criminalité transnationale organisée;
 - ii) Promotion de la coopération multilatérale, régionale, sous-régionale et bilatérale, entre les services chargés de la répression et les organes judiciaires;
 - iii) Renforcement des organes de contrôle des drogues de l'ONU et nouvelles formes de coopération internationale en vue de lutter contre le problème de la drogue dans le monde, en particulier par l'intégration des questions de lutte contre les drogues illicites dans les efforts d'aide internationale;
 - iv) Coopération en vue de faire face aux problèmes des États les plus touchés par le transit de drogues illicites;
 - v) Impact du trafic de drogues sur la criminalité urbaine;

- d) Réduction de la demande et politiques de prévention:
 - i) Polyconsommation;
 - ii) Rôle de la société civile, de l'école, des sports et des campagnes d'information du public dans la réduction de la demande, en particulier dans la prévention;
 - iii) Promotion des programmes de traitement et de réinsertion des toxicomanes, et des programmes de prévention et de traitement des maladies liées à l'abus de drogues, notamment le VIH/sida;

Annexe II

Composition et organisation des tables rondes du débat ministériel de la quarante-sixième session de la Commission des stupéfiants

A. Participants

1. Les participants du débat ministériel seront les suivants:
 - a) *Membres*: Personnes représentant les États Membres de l'Organisation des Nations Unies;
 - b) *Observateurs*:
 - i) Personnes représentant les organismes du système des Nations Unies;
 - ii) Personnes représentant les organisations intergouvernementales;
 - iii) Personnes représentant les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social;

Nombre et répartition des participants

2. Le nombre maximum de participants est fixé à 51, dont au moins 35 représenteront les États Membres. Compte tenu du nombre des États Membres de l'ONU, le nombre des participants issus de chaque groupe régional prenant part à chaque table ronde sera en principe le suivant:
 - a) *Trente-cinq sièges au total attribués aux États Membres comme suit*:
 - i) Groupe des États d'Afrique: 9 États Membres;
 - ii) Groupe des États d'Asie: 9 États Membres;
 - iii) Groupe des États d'Europe orientale: 5 États Membres;
 - iv) Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes: 6 États Membres;
 - v) Groupe des États d'Europe occidentale et autres États: 6 États Membres;
 - b) *Dix sièges supplémentaires au maximum attribués aux États Membres*. Pour garantir la flexibilité, après consultation avec le président de chaque table ronde, un maximum de 10 sièges supplémentaires sera attribué aux ministres et aux chefs des délégations des États Membres, selon les besoins;
 - c) *Cinq sièges au maximum pour les observateurs*. Chaque table ronde pourra inclure au minimum cinq participants représentant des observateurs (organismes du système des Nations Unies, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social). Le nombre d'observateurs pourra être porté jusqu'à 10 au cas où les États Membres ne demanderaient pas la totalité des sièges

supplémentaires mentionnés à l'alinéa b) ci-dessus. Les interventions des observateurs seront réglementées par le président de chaque table ronde conformément aux réglementations pertinentes et à la pratique établie;

d) *Un siège pour le Secrétariat.* Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, qui assumera les fonctions de secrétariat du débat ministériel, disposera d'un siège à chacune des tables rondes et aidera leur président respectif à en préparer les conclusions.

Autres dispositions concernant l'organisation

3. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres d'un groupe régional de même que les observateurs pourront participer à différentes tables rondes, après consultation avec les présidents des tables rondes en question.
4. Outre le siège attribué à chaque participant dans une table ronde, deux sièges supplémentaires, au deuxième rang, seront mis à la disposition de membres de sa délégation.
5. Les représentants de tous les États Membres intéressés pourront assister aux tables rondes et en suivre les débats.
6. Vingt-quatre sièges seront attribués à des observateurs d'organismes du système des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et pour qu'ils puissent assister au débat des tables rondes.
7. Le président de chacun des groupes régionaux communiquera au Président de la Commission des stupéfiants, avant le 28 février 2003, la liste des États de leur région qui participeront à chaque table ronde.

Annexe III

Programme de travail et calendrier proposés pour le débat général et les tables rondes du débat ministériel de la quarante-sixième session de la Commission des stupéfiants

Premier jour du débat ministériel (16 avril 2003)

<i>Plénière</i>		<i>Tables rondes</i>	
9 h 30	<i>Point 10.</i> Ouverture du débat ministériel		
10 h 30- 12 h 30	<i>Point 11.</i> Débat général	10 h 30- 13 h 30	<i>Point 12 a).</i> Enjeux, nouvelles tendances et nouvelles caractéristiques du problème de la drogue dans le monde
14 h 30- 17 h 30	<i>Point 11.</i> Débat général (<i>suite</i>)	15 h 30- 18 h 30	<i>Point 12 b).</i> Lutte contre l'offre de drogues illicites

Deuxième jour du débat ministériel (17 avril 2003)

<i>Plénière</i>		<i>Tables rondes</i>	
10 heures- 13 heures	<i>Point 11.</i> Débat général (<i>suite</i>)	9 h 30- 12 h 30	<i>Point 12 c).</i> Renforcement de la coopération internationale pour lutter contre le problème de la drogue dans le monde sur la base du principe de la responsabilité partagée
15 heures- 17 heures	<i>Point 11.</i> Débat général (<i>suite</i>)	14 h 30- 17 h 30	<i>Point 12 d).</i> Réduction de la demande et politiques de prévention
17 h 30- 18 heures	<i>Points 13 et 14.</i> Clôture du débat ministériel: présentation des conclusions des tables rondes et adoption de la déclaration ministérielle commune		